



Commission du développement durable  
et de l'aménagement du territoire

*RÉPUBLIQUE FRANÇAISE*

---

## **Mission « flash » sur la nature en ville**

**Communication de Mmes Sophie Métadier et Valérie Petit**

—

**Mardi 22 février 2022**

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Nous avons aujourd'hui le plaisir de vous présenter les pistes de réflexion que Valérie Petit et moi-même avons pu établir à l'issue des nombreuses auditions menées dans le cadre de la mission flash consacrée à la nature en ville.

Alors que la crise sanitaire a renforcé le besoin de nature des Français, la place et le rôle de la nature et de la biodiversité dans les zones urbaines méritent d'être améliorés en raison des nombreux bénéfices environnementaux, économiques, sociaux et sanitaires qu'elles apportent.

Pendant longtemps, l'action publique, mais aussi tout un chacun, n'a considéré la nature que sous le prisme de l'embellissement de la ville et du cadre de vie. Poser la question de ce qu'est la nature en ville appelle en général une réponse du type « les parcs, les jardins, les arbres ou les abeilles ».

Pourtant, l'utilité de la nature, et ce concept d'utilité est essentiel, permet de construire les projets différemment, en combinant deux autres logiques.

La première est la préservation et le renforcement de la nature urbaine en l'inscrivant dans le triptyque ERC : « Éviter, Réduire, Compenser », qui a pour but d'éviter les atteintes à l'environnement,

réduire celles qui n'ont pas pu être évitées et compenser les effets qui n'ont pas pu être évités ou réduits.

L'autre logique à l'œuvre est celle des solutions fondées sur la nature, ces actions qui s'appuient sur les écosystèmes pour relever les défis globaux (changement climatique, gestion des risques, etc.).

C'est en gardant à l'esprit ces trois façons de travailler avec la nature que nous avons ensuite abordé cinq thématiques couvrant les différents usages de la nature en ville, à savoir :

- 1) le dérèglement climatique et ses effets ;
- 2) la biodiversité,
- 3) l'habitat et la cohésion sociale ;
- 4) la santé et le bien-être ;
- 5) enfin, l'alimentation.

Je vous propose de présenter brièvement le rôle de la nature et les recommandations que nous formulons pour chacun de ces thèmes.

### ***1) La nature en ville face au dérèglement climatique et ses effets***

Lors des épisodes de canicule, la minéralité des villes est à l'origine du phénomène « d'îlots de chaleur », où les températures et la sensation d'étouffement sont accentuées. La nature peut diminuer ces îlots de chaleur, grâce à la végétalisation des espaces et du bâti, et

réduire la température d'un immeuble, d'une rue ou d'un quartier et les rendre ainsi plus vivables.

Face aux épisodes de pluie, la gestion des eaux pluviales en surface par des noues et la désimperméabilisation des sols limitent les risques d'inondation à partir des rivières – c'est certainement la solution fondée sur la nature la plus répandue à ce jour.

La nature peut donc nous servir d'outil à la place des solutions « grises », c'est-à-dire des solutions basées sur des constructions et des moyens technologiques artificiels. Bien conçues, les solutions fondées sur la nature sont moins coûteuses sur le long terme que des installations artificielles.

Nos auditions ont montré le déficit d'information et de formation en la matière. Par exemple, très peu de collectivités font appel à des écologues pour analyser leurs besoins et les aider à trouver des solutions naturelles.

Les auditions ont aussi montré le besoin d'ingénierie sur ces sujets. Les collectivités doivent pouvoir compter sur les opérateurs comme le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), les agences régionales de la biodiversité (ARB) ou les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) pour mettre en œuvre des solutions

fondées sur la nature. Cela suppose évidemment que les moyens soient à la hauteur des besoins.

## ***2) La préservation et la restauration de la biodiversité sont au cœur de la nature en ville***

La faune et la flore ont besoin d'écosystèmes favorables pour se développer. Il est donc important que la ville ne les perturbe pas. Les trames vertes, qui concernent principalement la végétation, et les trames bleues consacrées à l'eau sous toutes ses formes sont l'un des outils à notre disposition, assurant le maintien des continuités écologiques.

Nous pensons qu'elles doivent être complétées par un dispositif juridique instituant les trames brunes, qui assurent la continuité des sols de pleine terre, et les trames noires, qui réduisent la pollution lumineuse préjudiciable aux espèces nocturnes. Nous aurons ainsi un éventail couvrant les espèces animales, végétales et bactériennes.

Mais ces différentes trames ne suffisent pas pour répondre aux enjeux introduits par la loi dite « Climat et résilience », qui attend encore d'être précisée par décret. L'un des outils existants pour gérer l'artificialisation des sols est le coefficient de biotope par surface, qui assure le maintien de surfaces non imperméabilisées et de pleine terre lors de l'aménagement d'une parcelle. Mais il ne dit rien des objectifs qualitatifs pour la biodiversité présente sur le site. De plus, il n'est obligatoire que pour les zones urbanisées de plus de 50 000 habitants. Il existe donc des marges de progrès. Nous souhaiterions donc que des

diagnostics sur la biodiversité soient systématiquement réalisés lors des opérations d'aménagement ou de construction, publiques ou privées, dès l'origine du projet.

### ***3) La nature en ville est au service de l'habitat et de la cohésion sociale***

La nature en ville offre des solutions aux problèmes posés par une urbanisation croissante et par la densification de l'habitat.

Les espaces naturels sont un lieu supplémentaire de vie dans les zones denses. Ils aèrent littéralement la ville et apportent l'espace nécessaire au confort de tous.

Parallèlement, la nature améliore notre habitat, à l'instar du rafraîchissement qu'elle peut procurer ou de l'atténuation sonore qu'elle peut entraîner. Les murs, les ombres portées en été, les orientations ou les toits végétalisés peuvent contribuer à l'équilibre thermique et à la valorisation des bâtiments.

La nature en ville améliore aussi l'attractivité des quartiers et des villes pour attirer et fixer habitants et entreprises. L'identité de la ville et son attrait touristique passent aussi par son patrimoine paysager et bâti, par ses jardins, ses chemins piétons, ses voies vertes et ses espaces de nature.

La mise en valeur du patrimoine naturel des villes participe ainsi à la dynamique économique d'un territoire.

#### ***4) La nature en ville participe au bien-être et à la santé des citoyens***

Pour ce quatrième thème, celui de la santé et du bien-être, des constats globaux doivent être rappelés.

La présence de la nature en ville favorise les activités physiques et sportives, avec des conséquences très positives et mesurables sur la santé. De nombreuses études l'ont démontré : la présence d'espaces verts, de chemins ou de pistes cyclables réduit le risque de maladies, d'accidents cardio-vasculaires ou encore la prévalence du diabète.

La nature en ville impacte également la santé psychique en contribuant à la diminution de l'anxiété et à l'amélioration des capacités d'attention. L'existence de lieux de sociabilité, dans les rues, les parcs et jardins, réduit les situations d'isolement, ce qui améliore globalement la santé mentale.

La présence de plantes est également un facteur de réduction de la pollution de l'air et de la pollution sonore, la végétation faisant office de capteur de particules ou de dispositif anti-bruit.

Nous appelons donc de nos vœux une meilleure coordination des actions de santé environnementale entre les différents acteurs publics (collectivités, agences régionales de santé, direction départementale des territoires, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, etc.).

Nous souhaiterions également que la nature en ville soit davantage intégrée dans les politiques de santé environnementale, dans les actions et politiques de sport-santé et dans les projets favorisant les mobilités actives.

### ***5) Les terres urbaines consacrées à l'alimentation contribuent au maintien de la nature en ville***

La nature en ville peut également être nourricière grâce aux terres cultivées présentes dans le tissu urbain, comme les jardins maraichers – privés, ouvriers ou partagés – ou les exploitations agricoles urbaines.

Ce sont des réservoirs de biodiversité et des lieux de vie, d'apprentissage et de sociabilité précieux pour les habitants. Généralement cultivés en bio, ces jardins améliorent la qualité de l'alimentation, la connaissance de la saisonnalité et la diversification des régimes alimentaires, même si l'on sait que l'on ne pourra pas entièrement nourrir la population urbaine grâce à eux.

L'enjeu principal autour de ces terres de production est leur préservation ou leur création, face aux autres usages du foncier. Nous pensons indispensables l'évolution du cadre législatif et réglementaire du foncier, notamment la création de baux spécifiques pour les exploitations urbaines, et l'actualisation des textes concernant les jardins collectifs et familiaux. Enfin, nous rappelons la nécessité de contrôler la qualité sanitaire de ces terrains, terres cultivées, eu égard à leur localisation.

Quelle que soit l'entrée choisie pour parler de nature en ville, la collaboration entre les collectivités locales nous semble indispensable car la nature ignore les frontières administratives. Qu'il s'agisse du patrimoine naturel, des ceintures vertes, des espaces verts de loisirs ou des itinéraires de mobilité active (cyclistes ou piétons), ces continuités doivent être pensées entre les territoires urbains, périurbains et ruraux.

La formation des élus, des agents des collectivités locales et des services déconcentrés, la sensibilisation du grand public sur la richesse de la nature en ville, sur les ressources qu'elle offre et sur les moyens de la préserver sont essentielles. De nombreuses initiatives publiques ou associatives existent en la matière et devraient être amplifiées. La coopération entre les collectivités doit être renforcée pour intégrer la nature aux projets de développement économique et urbain. La collecte et la diffusion des bonnes pratiques en la matière ne peuvent qu'y contribuer.

Il faut également développer les méthodes pour parvenir à une densification urbaine respectueuse de l'environnement, comme par exemple la densification des parcelles en hauteur pour laisser une part utile plus importante à la nature et ainsi bénéficier d'avantages écosystémiques, à commencer par les projets de revalorisation de friches, où un pourcentage minimal d'espace de nature nous semble nécessaire.

Enfin, l'un des principaux enjeux de la nature en ville réside dans la mobilisation de l'espace foncier. Tant qu'il ne sera pas possible de mesurer et de rémunérer les services écosystémiques fournis par la nature en ville, il sera difficile de préserver le foncier, de le créer et d'en défendre la valeur et le rendement. Un nouveau modèle économique et financier doit permettre de rentabiliser l'investissement public - ou privé - dans les projets s'appuyant sur la nature en ville, surtout avec le défi du « zéro artificialisation nette ».

En conclusion, il nous semble qu'il faut construire les projets urbains en s'appuyant sur les solutions fondées sur la nature. La nature en ville ne doit plus être traitée en dernier, voire délaissée dans les projets d'aménagements, mais au contraire être la base des projets.

Je laisse désormais la parole à Valérie Petit, qui va vous présenter un certain nombre d'exemples concernant notre sujet.

\* \* \*

Mes chers collègues,

J'aurais aimé vous emmener sur le terrain pour vous parler de nature en ville parce que je crois que c'est au contact de la nature, quand on se « réensauvage » un peu, que l'on se souvient de sa valeur et de la connexion assez unique qui nous relie à elle. C'est, à mon sens, de ce sentiment que naît l'engagement de beaucoup d'entre nous en faveur de la nature et, je crois, de beaucoup d'élus qui veulent faire revenir la nature dans leur ville.

À défaut d'aller sur le terrain, j'ai souhaité vous présenter le cas très concret d'une ville qui fait et qui réussit en termes de nature en ville. Il s'agit de la ville d'Angers. Pourquoi ai-je pris cet exemple ? Parce qu'Angers a régulièrement été élue capitale verte et que de nombreux éléments factuels montrent la réussite de ses réalisations, inscrites dans une logique de ménagement et d'aménagement de la nature. Ainsi, à Angers, c'est un tiers de la superficie de la ville qui est dédié à la nature. On y compte 100 mètres carrés d'espace paysager par habitant lorsqu'à Lille, cette surface s'élève à 12 mètres carrés. Chaque habitat se trouve également à moins de 500 mètres d'un espace paysager.

Pour protéger la nature, la ville est allée au-delà des démarches classiques de classement d'espaces et de zones sensibles en utilisant son PLUI pour protéger des espaces boisés, des jardins, des cœurs d'îlot, des haies et même des alignements d'arbres. Enfin, elle a développé la présence de la nature au sein de la ville en développant des espaces boisés, des forêts urbaines et des mini-jardins. Ainsi, la ville d'Angers a créé 500 mini-jardins dans le cadre de son action pour la nature en ville. C'est à l'aune de ces réalisations qu'on peut la qualifier de ville verte.

Ce qui permet de qualifier une ville de verte, c'est aussi sa façon de travailler avec la nature. Cette dernière n'est pas uniquement là pour ajouter une petite fleur au panneau d'entrée de la ville. La nature mérite qu'on travaille avec elle pour la qualité de vie des habitants. Elle doit

être une alliée. Le philosophe Baptiste Morizot dit toujours qu'il faut s'unir au vivant. C'est donc vraiment une logique de partenariat qui doit prédominer. Comme l'a très bien dit ma corapporteuse, l'idée est bien de mobiliser la nature comme source de solutions pour améliorer le quotidien des habitants. Il faut donc se focaliser sur les services écosystémiques qu'elle rend.

La ville d'Angers a formalisé une typologie des services rendus par la nature : la régulation des phénomènes naturels liés au réchauffement climatique, les services nourriciers ou d'approvisionnement en ressources naturelles ou bien encore les services culturels et sociaux. C'est cette approche de la nature comme source de solutions qui est entrée dans toutes les politiques publiques et dans toutes les décisions prises par la ville en matière d'aménagement au quotidien.

J'ai pu me rendre à Angers pour découvrir et apprécier ce qui se fait sur le terrain. Ce retour d'expérience a nourri mon intervention afin de vous donner finalement quatre facteurs de succès pour ceux qui voudraient accélérer la présence de la nature en ville, notamment pour ceux d'entre nous qui sont élus locaux et qui peuvent agir sur les politiques locales en matière de nature en ville.

Le premier facteur de succès est, sans surprise, la nécessité d'avoir une vraie volonté politique, qui suppose d'avoir conscience de l'importance de la nature en ville et de disposer d'un consensus local.

Le cas d'Angers est intéressant sur ce point. La réflexion sur la nature en ville a commencé avec l'Agenda 21 Biodiversité qu'il a fallu traduire en actes. Mais ce sont surtout les assises de la transition écologique, organisées en 2019, qui ont enclenché le processus politique. Ces assises ont en effet révélé que la volonté de renforcer la présence de la nature en ville faisait l'objet d'un consensus politique, au-delà des clivages partisans, mais aussi que le sujet répondait à une forte attente des citoyens. Cet événement a donc aussi permis d'enclencher la participation citoyenne, facteur de succès que je développerai plus loin.

Grâce au consensus politique, les acteurs politiques locaux ont pu construire une démarche de planification, qui est essentielle au regard des enjeux de très long terme associés à la nature. À Angers, la planification a pris la forme d'un schéma directeur des paysages angevins au niveau de la métropole et d'un plan « Nature en ville » au niveau de la municipalité.

Le second facteur est l'amélioration des méthodes d'aménagement, de gestion et d'évaluation des projets de nature en ville. Cela suppose de disposer de connaissances en amont et en aval des projets. La nature en ville ne peut en effet se développer que si elle est bien connue, ce qui suppose, par exemple, de réaliser des inventaires, notamment participatifs, de disposer de moyens pour mesurer l'impact de l'activité de la ville sur la biodiversité, mais aussi les bénéfices écosystémiques de la nature pour l'ensemble des services

de la ville. Cet enjeu de connaissances et de collecte de données est donc central.

Pour mieux aménager, il est possible, par exemple, d'inscrire les ambiances paysagères dans les orientations d'aménagement et de programmation qui peuvent être prises au niveau du PLUI. Mieux gérer passe notamment par des pratiques innovantes, comme la mise en place de l'arrosage intelligent, la création de « jumeau numérique » d'un quartier qui permet d'anticiper les conséquences de certains aménagements (ombres portées, etc.). Il faut aussi se donner des outils pour gérer la canopée urbaine *via* des chartes ou des barèmes de l'arbre. Ce sont autant d'exemples qui montrent que, lorsque la nature est constamment prise en compte, on aménage la ville et on évalue ses actions différemment.

Le troisième facteur de succès consiste en la multiplication d'actions pour « ré-ensauvager » le quotidien et augmenter la présence de la nature dans la ville, qu'il s'agisse d'ailleurs de biodiversité ordinaire ou de biodiversité plus sauvage.

Au titre des actions développées par la ville d'Angers, on peut citer la création de parcours récréatifs, pédagogiques et citoyens, de potagers dans chaque école, d'une application permettant de mieux connaître la nature en ville ou encore l'organisation d'une exposition sur l'arbre. Ce sont aussi des actions comme la réalisation et le suivi des trames bleues et vertes, la mise en œuvre des trames brunes et noires, la désimperméabilisation et la végétalisation d'espaces publics (cours

d'école, cimetière, espaces de stationnement), la réhabilitation des parcs ou encore la plantation de prairies fleuries dans les quartiers et la création de forêts urbaines. Enfin, ce sont quantité de petits projets de renaturation réalisés aux pieds d'immeubles ou de pas de porte, qui relèvent d'une logique « d'acupuncture urbaine » de l'action publique.

Enfin, le quatrième facteur de succès réside dans la capacité à entraîner la société civile, qu'il s'agisse des citoyens ou des entreprises, dans des projets pour la nature. Cette implication est une condition de succès importante.

Il faut ainsi donner aux citoyens la possibilité et la capacité de faire. À cette fin, on peut citer différents outils comme les budgets participatifs consacrés à la nature, les centres de ressources à destination des jardiniers amateurs, l'animation d'une communauté de « jardin'acteurs », les permis de végétaliser ou encore les concours permettant d'inciter les citoyens à œuvrer pour la nature.

Il faut également disposer d'un tissu d'acteurs et d'experts pour encadrer la part technique de la nature en ville, qui n'est pas que bucolique. Ainsi, les écologues peuvent contribuer aux travaux des collectivités grâce à leur expertise. La mobilisation des entreprises est aussi importante, notamment *via* la recherche et le développement. On trouve ainsi à Angers un pôle de compétitivité sur le végétal ainsi qu'un tissu associatif dynamique sur la question. La collectivité recourt aussi à d'autres moyens susceptibles d'entraîner les entreprises dans la renaturation, comme par exemple le « mécénat végétal ».

En conclusion de ces différents exemples, je rappellerai qu'on ne recrée un écosystème naturel urbain positif que s'il y a un écosystème d'acteurs ayant à sa disposition non seulement un plan d'action, mais aussi des ressources, des données et des experts permettant d'agir dans le bon sens. C'est la condition pour bien faire et ne pas commettre d'erreurs préjudiciables à long terme.

## LISTE DES PERSONNES AUDITIONNÉES

*(par ordre chronologique)*

### **Agence de la transition écologique (ADEME)**

Mme Daniela Sanna, responsable du pôle « Aménagement des villes et territoires »

Mme Ariane Rozo, ingénieure du pôle « Aménagement des villes et territoires »

### **Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)**

Mme Florence Clap, chargée de programme « Politiques de la biodiversité »

### **Table ronde**

#### **– Fédération nationale des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (FNCAUE)**

M. Joël Baud-Grasset, président

M. Clément Briandet, chargé de mission

#### **– Association française interprofessionnelle des écologues (AFIE)**

M. Robin Chalot, administrateur

Mme Ingrid Gonzalez, administratrice, chargée de mission « Biodiversité / Éviter, Réduire, Compenser »

#### **– Union nationale des aménageurs (UNAM) \***

M. François Rieussec, président

M. Charles Renaut, directeur technique

### **Table ronde**

#### **– Conseil national des villes et villages fleuris de France (CNVVF)**

Mme Martine Lesage, directrice, déléguée nationale

#### **– Union nationale des entreprises du paysage (UNEP) \***

M. Hervé Lançon, élu de l'UNEP

M. Jean-Philippe Teilhol, conseiller auprès du président

M. Bryan Bomy, chargé de mission en affaires publiques

#### **– Sites et cités remarquables de France**

Mme Marylise Ortiz, directrice

M. Pascal Monier, administrateur, président du groupe de travail « Nature en ville », maire-adjoint chargé de la politique du climat, de la transition écologique et de l'urbanisme de la ville d'Angoulême

Melle Solène Coulonnier, chargée de mission en charge du groupe de travail « Nature en ville »

### Audition commune

– **CDC biodiversité**

M. Jean-Christophe Benoit, directeur du développement et du réseau

– **Association nationale des établissements publics fonciers locaux**

M. Gérard Branchy, vice-président

M. Arnaud Portier, secrétaire général

Mme Charlotte Boex, chargée de mission

**Mme Annabelle Jaeger-Seydoux**, directrice de la mission pour la transition énergétique (MTE) de la Principauté de Monaco

**Agences régionales de la biodiversité**

M. Pierre Bieuzen, chargé de mission à l'agence de la biodiversité d'Occitanie

M. Romain Debray, responsable de l'agence normande de la biodiversité et du développement durable

### Table ronde

– **Humanité et biodiversité \***

Mme Sandrine Bélier, directrice

Mme Lucie Mendes, chargée de mission « Politiques de la biodiversité »

– **Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) \***

Mme Vanessa Lorioux, directrice du pôle « Mobilisation citoyenne »

Mme Maeva Felten, responsable du programme « Nature en ville »

– **Fédération des conservatoires d'espaces naturels (CEN)**

M. Pierre Mossant, directeur du conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne

### Table ronde

– **Association française d'agriculture urbaine (AFAUP)**

Mme Anouck Barcat, présidente

Mme Anne-Cécile Daniel-Hacker, directrice

– **Fédération nationale des jardins familiaux et collectifs (FNJFC)**

Mme Patricia Despesse, présidente

– **Mouvement inter-régional des associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (MIRAMAP)**

Mme Evelyne Boulongne, administratrice représentante du réseau AMAP Île-de-France

### Audition commune

– **Agence nationale de santé publique (Santé publique France)**

Mme Mathilde Pascal, chargée de projets scientifiques à la direction « Santé, environnement, travail »

– **Association Santé environnement France**

Docteur Pierre Souvet, président

**France Urbaine**

M. Jean-Luc Moudenc, maire de Toulouse, président de Toulouse métropole et co-président de la commission « Transition écologique » de France urbaine

M. Philippe Angotti, délégué adjoint en charge de la transition écologique, de l'urbanisme et responsable des ressources humaines

**Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)**

M. Pascal Berteaud, directeur général

Mme Sylvie Guichoux-Clément, directrice déléguée « Environnement, mer, littoral et partenariats »

M. Samuel Durante, responsable de groupe « Transition environnementale » à la direction « Territoires et ville »

**Audition commune****– France ville durable**

M. Sébastien Maire, délégué général

**– Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) – Club des éco-quartiers**

M. Jean-Baptiste Butlen, sous-directeur de l'aménagement durable

**Ministère de la transition écologique – cabinet de la ministre déléguée**

M. Mehdi Mahammed-Bouzina, conseiller parlementaire

Mme Marianne Greenwood, conseillère « Écologie territoriale et élus locaux »

M. Vincent Hulin, conseiller « Eau et biodiversité »

**Ministère de l'agriculture et de l'alimentation – cabinet du ministre**

Mme Marie de Sarnez, conseillère en charge des filières végétales et de la souveraineté alimentaire

Mme Alicia Botti, conseillère chargée des relations avec les élus locaux

**Ministère chargé de la ville – cabinet de la ministre**

M. Benjamin Quashie-Roubaud, conseiller chargé du renouvellement urbain

Mme Myriam Souami, conseillère parlementaire

**Contributions écrites**

Contribution écrite du *think tank* « Parti civil », communiquée par M. Théodore Tallent, co-directeur du *think tank*.

Contribution écrite de l'entreprise Mugo, communiquée par Mme Marie-Colombes Tranvouez, responsable de la communication.

\* Ces représentants d'intérêts ont procédé à leur inscription sur le registre de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique.

Mission « flash » Nature En ville  
22 février 2022

---

# La nature en ville par l'exemple



Les prairies fleuries de l'allée Jeanne-d'Arc, réaménagée en avril 2018. (Photo: Thierry Bonnet/Ville d'Angers)

Retour de terrain – visite du 3 février 2022 à la Ville d'Angers

# La ville d'Angers

## *À quoi reconnaît-on une ville nature ?*

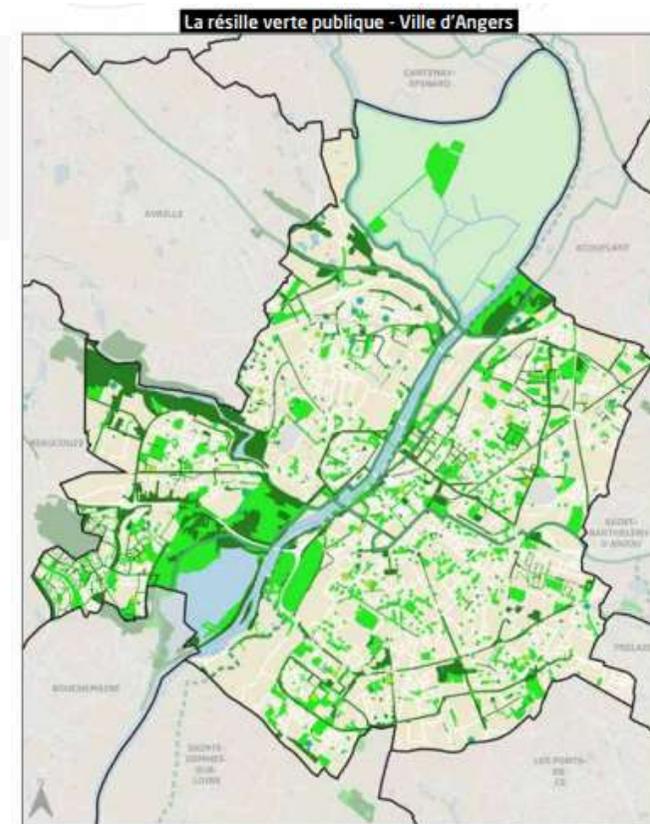
**Elle (a)ménage la nature :** 1 500 ha d'espaces de nature accessibles (1/3 de la superficie de la ville) ; 100 m<sup>2</sup> d'espaces paysagers publics par habitant (Vs 48) ; 1 espace paysager aménagé à moins de 500 mètres de chaque logement ; 18 932 arbres de rue dans la ville.

**Elle protège la nature :** 172 ha classés « espaces naturels sensibles » au parc Saint-Nicolas ; 380 ha d'espaces de nature sur le territoire de la ville et 403 arbres remarquables protégés au PLUi (espaces boisés, jardins, cœurs d'ilots, haies, alignements, ripisylves).



### **Elle développe la présence de la nature.**

- » 491 mini-jardins déjà créés en pied de façade. 60 nouveaux sont programmés en 2021.
- » 15 ha d'espaces verts créés depuis 2019



Angers est classée première « ville verte » de France 2014 et 2017

# La ville d'Angers

*A quoi reconnaît-on une ville nature ?*

- » **Travailler en partenariat avec la nature**
- » **Et la placer au cœur du quotidien des habitants et de la fabrique de la ville et du territoire.**



© C. Lambert / Ville d'Angers-ALM

## SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

### Régulation des phénomènes naturels

Qualité de l'air, climat, eau, érosion, purification de l'eau et traitement des déchets, régulation des maladies et des nuisibles, pollinisation, modération des événements extrêmes



### Approvisionnement

Alimentation, matières premières, ressources médicinales, eau douce



### Culturels

Santé mentale et physique, loisirs et écotourisme, valeurs esthétiques et spirituelles



### Soutien

Cycle des nutriments, photosynthèse, formation des sols



**Ces services se déclinent à différentes échelles, dont celle de la ville.**



à l'échelle globale  
à l'échelle régionale

**à l'échelle locale : la ville, le quartier, l'îlot, la rue**

# Comment développer la *Nature en Ville* ?

Quatre enseignements à  
tirer du cas Angevin



Le bassin du jardin de l'arboretum Gaston-Allard.

# Comment développer la *Nature en Ville* ?

## VOLONTÉ POLITIQUE

## ET CONSENSUS LOCAL

- Un agenda 21 Biodiversité en 2014
- Des Assises de la transition écologique en 2019
- Un schéma directeur des paysages angevins 2019-2025 avec 5 axes, 25 actions et 10 M€ sur 6 ans
- Un plan Nature en Ville 2021-2025



## PLAN D' ACTIONS 2021-2025

P.15

<b>AXE 1</b> Construire l'identité paysagère de la ville d'Angers	<b>Objets :</b> Paysage, territoire, milieu, patrimoine, administration	<b>Objectifs stratégiques :</b> Soutenir la planification de la nature en ville Faire de la nature un élément structurant et moteur d'aménagement Créer un espace structurant, vertueux et innovant
--	--	--

P.21

<b>AXE 2</b> Développer et gérer les espaces verts	<b>Objets :</b> Espaces verts, biodiversité, aménagement, territoire, milieu	<b>Objectifs stratégiques :</b> Développer la biodiversité en ville et la nature Améliorer les pratiques paysagères Favoriser les usages et les services Faire de la nature un enjeu
---	---	--

P.27

<b>AXE 3</b> Concevoir, préparer et développer des projets paysagers	<b>Objets :</b> Gérer et développer un territoire urbain et rural Aménagement, territoire, milieu, biodiversité, administration	<b>Objectifs stratégiques :</b> Planifier, concevoir et réaliser Développer le plan de la nature en ville Gérer le site des végétaux au changement climatique Faire de la nature un enjeu
---	---	---

P.33

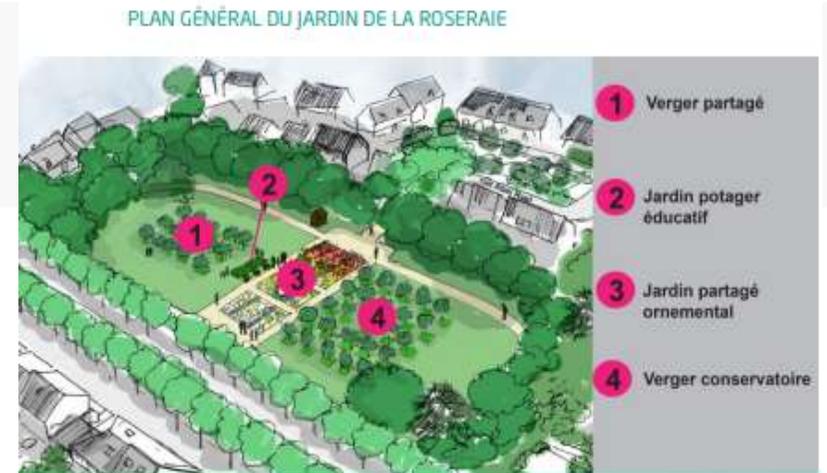
<b>AXE 4</b> Sensibiliser et fédérer	<b>Objets :</b> Faire connaître, fédérer, impliquer	<b>Objectifs stratégiques :</b> Développer les actions de l'éducation paysagère Transformer les modes d'habitat à l'échelle de la ville Favoriser les aménagements et connexions
---	--	---

P.39

<b>AXE 5</b> Mettre à l'échelle et financer	<b>Objets :</b> Faire connaître, fédérer, impliquer, territoire, milieu, biodiversité, administration	<b>Objectifs stratégiques :</b> Mettre les actions en œuvre Mettre à l'échelle les actions Faire de la nature un enjeu
--	--	---

# Comment développer la *Nature en Ville* ?

## AMENAGER, GERER et EVALUER AUTREMENT



- » **Mieux connaître et évaluer** : Inventaires, recensements participatifs du patrimoine, mesure et intégration des bénéfices écosystémiques dans les projets, labellisations ;
- » **Mieux aménager** : Inscrire la nature et les ambiances paysagères dans les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) du PLUi ;
- » **Mieux gérer**: arrosage intelligent, « jumeau numérique » modélisant un quartier pour lutter contre des îlots de chaleur urbains, plan de gestion pluriannuelle, charte et barème de l'arbre.

# Comment développer la *Nature en Ville* ?

## RÉENSAUVAGER LE QUOTIDIEN

- Création de parcours pédagogiques, récréatifs et citoyens ;
- Un potager dans chaque école ;
- Application mobile proposant des parcours à pied ou à vélo pour découvrir le patrimoine végétal ;
- Grande exposition sur l'arbre en 2023.



L'avenue Jeanne-d'Arc.



Arbres fruitiers du jardin bio de la Maison de l'environnement.



Jardin partagé de Chanzy



Installer des mini-jardins et mâts végétalisés lorsque les espaces sont trop contraints.



## ACCROÎTRE LA PRÉSENCE DE LA NATURE

- Compléter les trames vertes et bleues et créer les trames brunes et noires ;
- Désimperméabilisation et végétalisation des cours d'école ;
- Plantations sur les aires de stationnement et utilisation de revêtements perméables ;
- Réhabilitation d'un parc chaque année ;
- Création de prairies fleuries dans chaque quartier, dont le mode de gestion est adapté en faveur de la biodiversité ;
- Création de forêt urbaines et de nouveaux espaces boisés, expérimentation de forêts "Miyawaki" ;
- Renforcement de l'offre des jardins collectifs.

# Comment développer la *Nature en Ville* ?

## METTRE EN CAPACITÉ ET FORMER LES CITOYENS

- » Budget Participatif (2/5, 1M€)
- » **Plan de l'habitant jardinier** pour soutenir l'agriculture urbaine ; création de la **cabane du jardinier urbain**
- » **Communauté des « jardin'acteurs »**
- » **Bon de végétalisation** de 50 euros versé aux propriétaires de jardin avec un guide de plantation
- » Concours « Fleurissons Angers »

## CRÉER UN ÉCOSYSTÈME D'EXPERTISES/ACTEURS

- » Pole de compétitivité végétal (Végépolys), Mécénat végétal pour les entreprises
- » Tissu associatif et public dynamique, ADEME, Plantes et cité...
- » R&D et culture de l'expérimentation (Polynarium Sentinel)



Construction de nichoirs à la Maison de l'environnement lors de la journée citoyenne.

**Mission « flash » Nature En ville**  
*22 février 2022*

---

# Remerciements

- » **Christophe Béchu**, Maire d'Angers
- » **Jacques-Olivier Martin**, Adjoint à l'Aménagement
- » **Corine Bouchoux**, Vice-Présidente en charge de la Transition écologique, Angers Métropole
- » **Fanny Maujean**, Directrice Parcs et Jardins
- » **Victor Charbonnier**, Cabinet du Maire

